

Aide-mémoire relative aux vents – France Volets

Volet battant | Volet coulissant | Volet à pantographe | Volet coulissant pliant

Produit	Largeur de vantail max.	Largeur d'ombrage max.	Valeurs admissibles pour les classes de résistance au vent ¹⁾
Volet battant	800	3200	6
Volet coulissant	2000	4000	[8 ²⁾]
Volet à pantographe	550	4400	6
Volet coulissant pliant	600	4800	6 ³⁾

¹⁾ Tests selon la norme de produits EN 13659: 2004 + A1: 2008. Valeurs seuil du produit selon la fiche technique.

²⁾ Pour les situations de montage S1/S3, il faut diminuer la valeur figurant dans le tableau comme suit:

- de 2 classes (résistance au vent 6) lorsque la surface de vantail est supérieure à 2 m²
- de 3 classes (résistance au vent 5) lorsque la surface de vantail est supérieure à 2,5 m²
- de 4 classes (résistance au vent 4) lorsque la surface de vantail est supérieure à 3,5 m²

Pour les installations multiples de la situation de montage S5, il faut diminuer la valeur figurant dans le tableau comme suit:

- de 2 classes (résistance au vent 6) lorsque la surface de vantail est supérieure à 3,3 m²
- de 3 classes (résistance au vent 5) lorsque la surface de vantail est supérieure à 4,5 m²

[X] Tous les volets coulissants²⁾ possèdent une classe de résistance au vent 6 conformément à la norme DIN EN 13659 (résistance à la pression jusqu'à 600 Pa). En outre, les volets coulissants respectent les spécifications relatives aux éléments non mobiles (résistance à la pression jusqu'à 800 Pa). Cela correspond à la norme interne de la classe de résistance au vent 8 en position rentrée et sortie²⁾.

³⁾ Les volets coulissants pliants doivent être protégés contre la torsion excessive.

Les valeurs du tableau sont soumises aux réserves suivantes:

Les dimensions et l'utilisation des produits correspondent à la fiche technique de Griesser.

Le montage, la fixation et la commande se font selon la notice de montage et d'emploi.

Les produits doivent être montés dans l'embrasure/directement sur la façade, avec un écartement entre les vantaux et façade de < 100mm.

Lors d'un écartement de la façade de 100 à 300mm, la valeur du tableau doit être réduite de 1 classe.

Lors d'un écartement de la façade de 300 à 500mm, la valeur du tableau doit être réduite de 2 classes, au-delà le tableau ne s'applique pas.



CONSEIL D'UTILISATION POUR DES VOLETS AUTOMATISÉS

Les volets ne peuvent pas être protégés de subites rafales de vent par des capteurs de vent. En cas d'arrivée d'une tempête, les volets doivent être fermés et verrouillés une fois la classe de résistance au vent autorisée dépassée.



CONSEIL D'UTILISATION POUR DES VOLETS À COMMANDE MANUELLE

En cas de vitesse du vent supérieure à 60km/h, les volets doivent être fermés et verrouillés

Paramètres des capteurs selon SIA 342

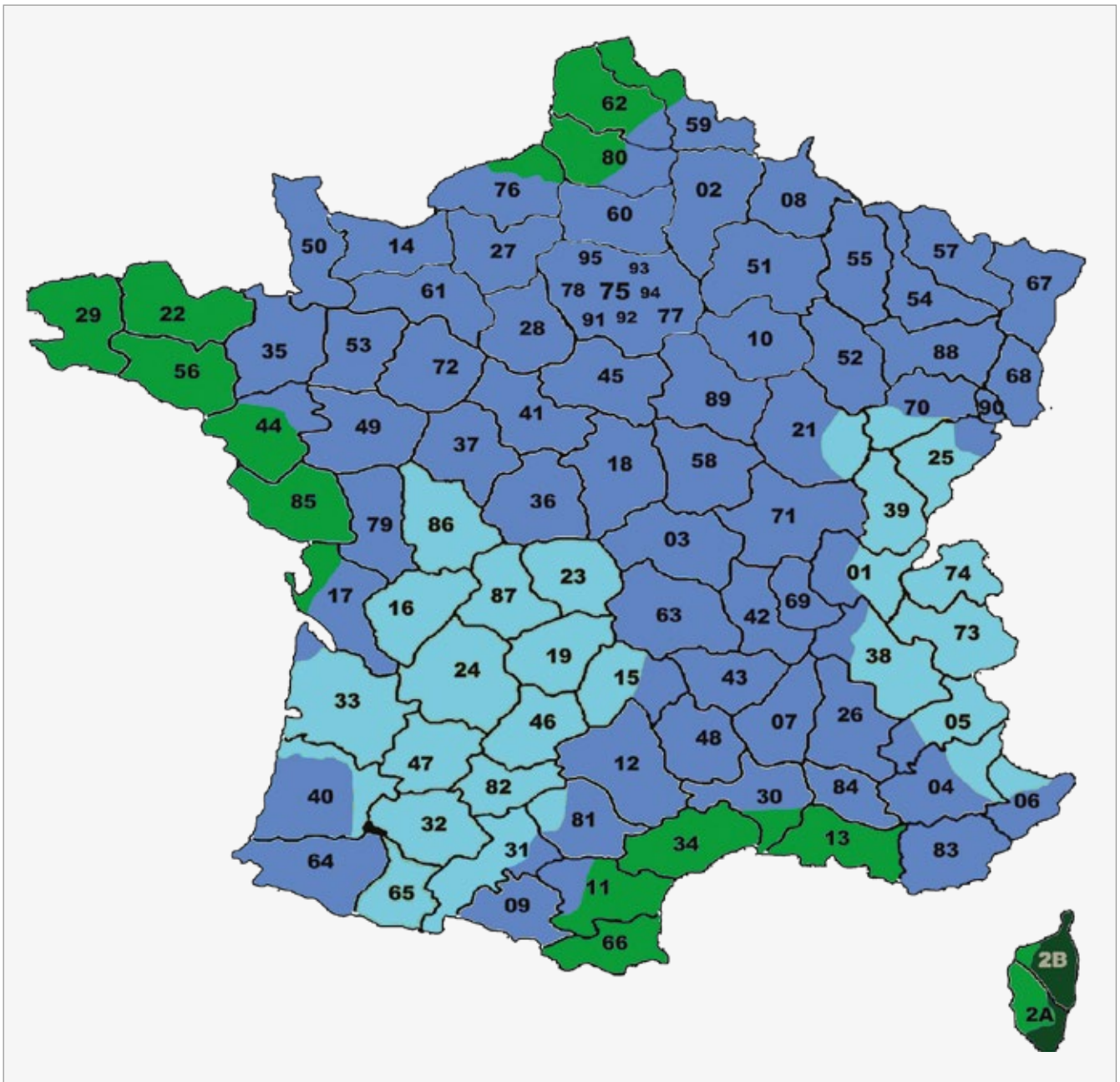
Capteurs montés à proximité du produit. En cas d'alarme de grand vent, les volets doivent être automatiquement fermés ou rentrés.

Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe [7]	Classe [8]
< 9.0 m/s	9.0 m/s	10.7 m/s	12.8 m/s	16.7 m/s	21.0 m/s	25.6 m/s	30.0 m/s	34.0 m/s
< 32.5 km/h	32.5 km/h	38.5 km/h	46 km/h	60 km/h	76 km/h	92 km/h	105 km/h	120 km/h

[X] Pas de classe de résistance au vent conformément aux normes DIN EN 13659 et SIA 342.

CONSEILS DE PLANIFICATION

Zones de charge du vent (DTU 34.4 P3)



- Zone de charge du vent 1
- Zone de charge du vent 2
- Zone de charge du vent 3
- Zone de charge du vent 4

CONSEILS DE PLANIFICATION

Classe de résistance au vent en fonction de la catégorie de terrain et de la hauteur de la construction (DTU 34.4 P3)

Zone de charge du vent	Catégorie de terrain*	Hauteur d'installation [m]					Zone de charge du vent	Catégorie de terrain*	Hauteur d'installation [m]				
		≤9	≤18	≤28	≤50	≤100			≤9	≤18	≤28	≤50	≤100
1	0	3	4	4	4	4	Guadeloupe	0	5	6	6	6	6
	II	3	3	3	4	4		II	5	5	5	6	6
	IIIa	2	3	3	3	4		IIIa	4	5	5	5	6
	IIIb	2	2	3	3	4		IIIb	4	4	5	5	6
	IV	2	2	2	3	3		IV	4	4	4	5	5
2	0	4	4	4	4	5	Guyane	0	2	2	3	3	3
	II	3	4	4	4	4		II	2	2	2	3	3
	IIIa	3	3	3	4	4		IIIa	2	2	2	2	3
	IIIb	2	3	3	3	4		IIIb	2	2	2	2	2
	IV	2	2	2	3	4		IV	2	2	2	2	2
3	0	4	4	4	5	5	Martinique	0	5	5	5	6	6
	II	4	4	4	4	5		II	4	5	5	5	6
	IIIa	3	4	4	4	4		IIIa	4	4	5	5	5
	IIIb	2	3	3	4	4		IIIb	3	4	4	5	5
	IV	2	2	3	3	4		IV	3	3	4	4	5
4	0	4	5	5	5	5	Mayotte	0	5	5	5	5	5
	II	4	4	4	5	5		II	4	4	5	5	5
	IIIa	3	4	4	4	5		IIIa	4	4	4	5	5
	IIIb	3	3	4	4	4		IIIb	3	4	4	4	5
	IV	3	3	3	4	4		IV	3	3	4	4	4
	0						Réunion	0	5	5	6	6	6
	II							II	5	5	5	6	6
	IIIa							IIIa	4	5	5	5	6
	IIIb							IIIb	4	4	4	5	5
	IV							IV	4	4	4	4	5

*Catégories de terrain

0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer, lacs et plans d'eau parcourus par le vent sur une distance d'au moins 5 km.

II Rase campagne, avec ou non quelques obstacles isolés (arbres, bâtiments, etc.) séparés les uns des autres de plus de 40 fois leur hauteur.

IIIa Campagne avec des haies, vignobles, bocages, habitats dispersés.

IIIb Zones urbanisées ou industrielles, bocages denses, vergers.

IV Zones urbaines dont au moins 15% de la surface sont recouverts de bâtiments dont la hauteur moyenne est supérieure à 15 m, forêts.

Note

Cette clause, basée sur des bâtiments de forme courante, ne peut donner que des recommandations à caractère général. Il appartient aux maîtres d'œuvre de vérifier que, d'une part, les conditions climatiques locales (cas des constructions en montagne, au-dessus d'une dénivellation, etc.) et d'autre part, la forme du bâtiment (cas des façades non planes, des décrochements importants, etc.) et sa situation par rapport aux autres bâtiments (en particulier dans la cas de hauteur supérieure à 50 m), ne sont pas susceptibles de créer, sur tout ou partie de façade, des conditions nécessitant l'emploi de fermetures de performances différentes de celles indiquées ci-après.



Important !

Le prescripteur doit sélectionner un produit dont la vitesse de vent admissible (voir page 1) est supérieure ou égale à la vitesse de vent indiquée dans le tableau ci-dessus, correction faite des éventuelles particularités du site d'installation.

Ce document est un aide-mémoire, se référer au DTU 34.4 pour une connaissance précise des règles d'application.

